

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à quinze heures, le comité syndical du **Syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born**, dûment convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, au siège du syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born au 204 rue de Fresnes - ZA du Percq - 40260 Linxe, sous la présidence de M. Jean MORA.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 040-200039253-20250128-DEL2025CC280102-DE



Identifiant : DEL2025CC280102

**PRESENTS :** M. Jean MORA, Monsieur Thierry GALLEA, Mme Martine GASTON, Mme Nadine JOUSSELIN, M. Didier CLAVERY, M. Marc GAILLARD, Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, M. Sébastien LABAT, M. Jean-Louis DEVERAT

**EXCUSES :** M. Jean-François LASTECOUCERES, M. Daniel BIREMONT, M. Jean-Claude CAULE, M. Pierre LAPEYRE, Madame Aline MARCHAND, M. Jean-Louis BARRERE

**ABSENTS :**

**M. Jean-Jacques LEBLOND est élu secrétaire de séance.**

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 09**

**Absents :**

**Excusés : 06**

**Pouvoir :** M. Jean-François LASTECOUCERES à M. Jean MORA et M. Jean-Claude CAULE à Jean-Jacques LEBLOND

### **OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

**Vu** le rapport joint,

**Vu** les débats qui ont eu lieu lors de la séance du 28 janvier 2025, rapportés dans le rapport du débat d'orientation budgétaire,

**Considérant** qu'aux termes du texte susvisé les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

### **Article unique**

Le comité syndical prend acte à l'unanimité du débat d'orientations budgétaires 2025.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

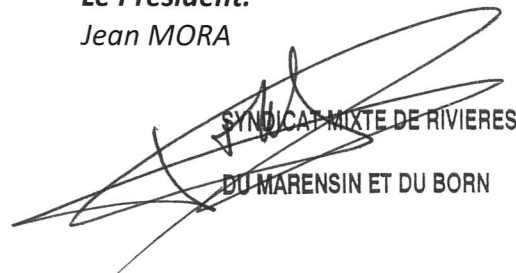
***Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.***

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Jean MORA

  
SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES  
DU MARENSIN ET DU BORN

